

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE**

Date de convocation : 27 Mai 2026

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE TROIS JUIN A VINGT HEURES**

Le conseil municipal de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, maire.

Présents : M. ARRESTIER Vincent, M. AVELINE Laurent, Mme CHALMEY Pauline, M. DELAGE Paul, M. DUBOURG Bruno, M. DU PRADEL Xavier, Mme EL AOUNI Jennifer, M. LATHIEYRE Pascal, Mme MALAROCHE Amélie, Mme MERCIER Martine, Mme NACRY Marie, M. POUJADE Jean-Philippe, M. DU PRADEL Christian, Mme JOUIN-BREARD Pauline, Mme CROS Martine.

Formant la majorité des membres en exercice (15/15)

Secrétaire de séance : M. AVELINE Laurent

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 25 Avril 2026 est adopté à l'unanimité sans observation.

DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CRÉDITS – BUDGET EAU

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des dégrèvements de facturation de l'eau ont du être accordés à deux administrés et que les crédits budgétaires sont insuffisants au chapitre 014 pour couvrir cette dépense.

Il est proposé d'effectuer une augmentation de crédits au compte 6588 (autres charges diverses de gestion courante) pour un montant de 530 € et de diminuer le compte 6288 (autres) du même montant.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de procéder à l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Autres services extérieurs <u>DÉPENSES – FONCTIONNEMENT</u>	6288	- 530.00 € - 530.00 €		
Autres charges diverses de gestion courante <u>DÉPENSES – FONCTIONNEMENT</u>			6588	+ 530.00 € + 530.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le maire propose au conseil municipal d'augmenter légèrement le tarif des tickets de cantine afin de réduire le solde des frais de fonctionnement de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du ticket de cantine à :

- 3.50 € pour les élèves.
- 10.00 € pour les adultes

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

TARIFICATION DE LA SALLE VIDÉO DU MÉMORIEL DES CHANSÈVES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 03 Avril 2025 (délibération n° 2025/02/24), il avait été décidé la création d'une régie de recettes pour la perception de la redevance d'accès à la salle de vidéo du mémorial, redevance payable uniquement par carte bancaire. Il convient maintenant de fixer le tarif de l'accès à la salle vidéo du mémorial qui sera prochainement accessible au public sur le site des Chansèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 5,00 € le prix d'entrée à la salle vidéo du mémorial ;
- d'accorder la gratuité de l'accès à la salle aux écoles du territoire de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne ;
- de charger monsieur le maire de signer tous les documents nécessaires au fonctionnement de ce nouveau service.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local,

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologues doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d' élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de nommer Maître Martine GOUT, avocat, en qualité de référent déontologue des élus, **jusqu'à l'expiration du mandat qui débute en 2026**. Au terme de cette durée, il pourra être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.
- de charger monsieur le maire de prendre l'arrêté correspondant dans les formes requises.

AFFAIRES DIVERSES

Accessibilité ERP – Site des Chansèves :

Monsieur Bruno DUBOURG fait le point sur les travaux d'accessibilité à réaliser au bâtiment des Chansèves au titre d'établissement recevant du public, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il informe le conseil municipal d'un compte rendu suite à un rendez-vous avec une entreprise.

Aire de jeux :

Mesdames JOUIN-BREARD Pauline, CHALMEY Pauline et MALAROCHE Amélie rendent compte d'une consultation relative à un projet d'installation d'une aire de jeux d'enfants à proximité de la salle polyvalente. Elles proposent de commencer par l'implantation d'une grosse structure qui pourra être complétée par d'autres petits éléments les années suivantes. Le conseil municipal demande un autre devis comparatif.

LABEL « Villes et Villages Fleuris » :

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu proposant la candidature de la commune au label « Villes et Villages Fleuris ». Il demande à madame CROS Martine de s'occuper de ce dossier.

Club house – Tambourin :

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un problème récurrent au club house du complexe sportif à la Bouyge (photos à l'appui). Il donne lecture de l'article 5 de la convention entre la commune et le club de tambourin (TCMD), signée le 6 mars 2025. Il s'avère que le TCMD ne respecte pas les engagements qui lui incombent en matière d'entretien de ce local communal. Le conseil municipal désigne monsieur AVELINE Laurent en qualité de référent communal chargé de la relation avec le TCMD. M. Aveline prévoit dès lors de faire un point avec le TCMD mais considère qu'une réunion sera nécessaire.

Collectivités forestières :

Suite à la proposition d'adhésion de la commune aux collectivités forestières, monsieur le maire sollicite l'avis de monsieur LATHIEYRE Pascal. Ce dernier considère qu'il n'y a pas d'intérêt à adhérer à cet organisme moyennant une cotisation de 130 € sachant que les mêmes services et conseils peuvent être apportés gratuitement par d'autres structures.

Fiabilisation des évaluations foncières :

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu à cet effet. Après discussion, madame JOUIN-BREARD Pauline propose de se renseigner à ce sujet.

LABEL « Commune à découvrir » :

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu. Il demande à monsieur DU PRADEL Christian de s'occuper de ce dossier.

SACEM :

Monsieur le maire fait le point avec madame NACRY Marie à ce sujet. Cette dernière prévoit de contacter la SACEM pour demander si une adhésion forfaitaire de la commune couvre aussi les associations de la commune.

Sentier de randonnée « Les Amphores » :

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de Monsieur DANOVARO Sébastien, référent technique PDIPR du conseil départemental de la Corrèze, ainsi que d'un courrier de XV'D, qui informent que sur le sentier de randonnée « Les Amphores » la passerelle est en mauvais état, le balisage est à revoir et un arbre est tombé. Le conseil municipal propose d'organiser une réunion avec Monsieur DANOVARO pour trouver une solution d'entretien pour ce sentier inscrit au PDIPR mais qui n'est plus entretenu par la communauté de communes.

Extension école :

Monsieur le maire fait le point sur le projet d'extension de l'école : l'architecte des bâtiments de France ayant émis un avis favorable au permis de construire modificatif, le cabinet d'architectes MAAD a établi le dossier de consultation des entreprises. Celui-ci a été examiné par quelques élus et est constitué de 10 Lots : terrassement, gros œuvre, étanchéité, charpente - bardage et couverture, menuiseries extérieures, plâtrerie – isolation et peinture, menuiseries intérieures, revêtements de sol, électricité -chauffage, plomberie – ventilation.

Le coût des travaux est estimé à 180 000.00 € HT (travaux 160 000 € + 20 000.00 € de maîtrise d'œuvre)

Les subventions attribuées à ce jour sont de 30 000.00 € au titre de la DSIL et de 45 000.00 € au titre de la DETR.

Sur proposition du maire, le conseil municipal demande de faire étudier d'autres procédés de chauffage pour l'école, y compris avec climatisation.

Travaux voirie :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour l'année 2026 il ne nous est pas attribué de DETR pour les travaux de voirie. Dans ces conditions, il n'apparaît pas possible de finaliser le projet coûteux de réfection de la route du cimetière. Il convient de prévoir des travaux moins importants avec la seule aide forfaitaire de 20.000 € du département. La réfection de la voirie du village du Temple serait nécessaire mais elle devrait s'accompagner de la réfection du réseau d'eau potable et de l'enfouissement des réseaux secs, ce qui nécessiterait une étude complète, non réalisable sur 2026. Des travaux apparaissent nécessaires à Moustoulat. Monsieur le maire demande aux conseillers de faire, pour chaque secteur de la commune, le point des travaux à prévoir sur la voirie communale pour la durée du mandat (6 ans).

Travaux d'aménagement – Lieu-dit LAYGUES :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différents scénarios proposés par Corrèze Ingénierie pour la réalisation d'aménagements dans la traversée du lieu-dit Laygues en vue d'y améliorer la sécurité de la circulation et des piétons, notamment au niveau du bistrot de pays. Le conseil municipal demande de faire étudier d'autres possibilités par Corrèze Ingénierie.

Terrain – Succession REYGADE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'alors qu'il était sur le point de finaliser l'acquisition par la commune des terrains de la succession de Monsieur REYGADE André situés Route de Quinson, la notaire l'a informé de l'existence d'une clause de « non edificandi » rendant de fait ces terrains inconstructibles. Dans ces conditions, la commune n'a plus d'intérêt à acquérir ces parcelles.

Terrain CHASSAGNE – Le Chambon :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que Monsieur Alain MERINO avait été chargé d'étudier la création d'un lotissement sur le terrain de Mesdames CHASSAGNE Régine et MONEDIERE Maryse, situé au Chambon, Le prix de vente du terrain demandé par les propriétaires s'avérant incompatible avec les autres composantes financières du projet, Monsieur MERINO a dû renoncer à poursuivre sa mission, ce qui remet en cause l'hypothèse de création d'un lotissement à cet emplacement.

Vente de livres – École de Monceaux :

Madame NACRY Marie indique qu'avec l'aide de Madame CROS Martine, elles ont trié des livres qui se trouvent dans l'ancienne école. Madame MAISONNEUVE Ghislaine se propose de les vendre pendant les visites de l'ancienne école lors des marchés de producteurs de pays et a souhaité conserver un pourcentage sur la vente afin d'améliorer l'aménagement de l'ancienne classe.

Madame MERCIER Martine propose de mettre les livres en vente pendant la visite du musée. Le conseil municipal confirme que les sommes récoltées lors de la vente des livres devront être entièrement reversées à la coopérative de l'école.

Maison d'assistantes maternelles :

Monsieur Laurent AVELINE aborde les questions suivantes de la part des assistantes maternelles :

- Où en est le projet de pose de panneaux acoustiques ?

Monsieur le maire indique être en attente du devis de M. Jean-Marc EYMA. M. DUBOURG Bruno doit de relancer. Toutefois, en parallèle, il a été demandé au cabinet d'architecte MAAD de rechercher des entreprises plus spécialisées en isolation phonique et donc peut-être plus à même de proposer la solution la mieux adaptée.

- Prévoir une housse à mettre sur l'extincteur. Monsieur DUBOURG Bruno doit s'en occuper ; il en a parlé au technicien lors de la dernière visite de vérification des extincteurs.

- Les assistantes maternelles ont besoin d'un local pour abriter les poussettes. Elles souhaitent la construction d'un abri à cet effet sur la parcelle de leur local. Monsieur le maire estime que cette solution est mal adaptée car le jardin est trop petit. Madame NACRY Marie va proposer aux assistantes maternelles de stocker les poussettes dans le local utilisé par l'OUSTAL et dans lequel sont déjà rangés les vélos à assistance électrique.

Concerts 2026 – Église de Monceaux :

Monsieur DU PRADEL Christian informe le conseil municipal que des concerts sont prévus dans l'église de Monceaux :

Le 12 Décembre 2026 : Los Gojats Del Porti

Le 30 Juillet 2026 : Les enfants de l'atelier vocal

Le 22 novembre 2026 : « hors saison musicale »

Guinguettes des services XV'D 2026 :

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la communauté de communes XV'D informant de l'organisation de la 2ème « Guinguette des services XV'D ». Trois soirées sont prévues : mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 août, de 17h30 à 20h30, dans une commune de chacun des trois anciens cantons. L'objectif est de présenter les services du territoire aux habitants de XV'D, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, sous la forme d'un village de stands au cœur de la commune retenue. Idéalement, la manifestation devrait se dérouler en extérieur mais une solution de repli assez spacieuse est nécessaire.

La communauté de communes s'occupe de l'organisation globale et demande à la commune accueillante de :

- réserver une solution de repli assez spacieuse à la date choisie ;
- mettre à disposition des tables et chaises pour les services présents, ainsi que quelques alimentations électriques ;
- solliciter une association ou entreprise locale pour la tenue d'une buvette avec petite restauration lors de la soirée ;
- relayer largement l'information sur sa commune en utilisant les supports fournis par la communauté de communes.

Madame NACRY Marie propose de s'occuper de la demande de candidature de la commune.

La séance est levée à 0h05

PAGE DE SIGNATURES – PV du 03 JUIN 2026

Délibération n°2026/05/46 – Décision Modificatif – Budget Eau

Délibération n°2026/05/47 – Nouveau tarif Cantine

Délibération n°2026/05/48 – Tarif Salle du mémoriel – site des Chansèves

Délibération n°2026/05/49 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

MEMBRE DU CM	SIGNATURE
ARRESTIER Vincent	
AVELINE Laurent	
CHALMEY Pauline	
CROS Martine	
DELAGE Paul	
DUBOURG Bruno	
DU PRADEL Christian	
DU PRADEL Xavier	
EL AOUNI Jennifer	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
MALAROCHE Amélie	
MERCIER Martine	
NACRY Marie	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15

Élus présents : 15

Élu représenté : 00

Élus excusés : 00

Élus absents : 00

Exprimés : 15